

## L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

La délégation départementale du Cantal

### Affaire suivie par :

[ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Marie LACASSAGNE, Ingénieur d'Etudes sanitaire

04 81 10 63 04 – marie.lacassagne@ars.sante.fr

Jérémy PALACIOS, Technicien sanitaire

04 81 10 63 34 – jeremy.palacios@ars.sante.fr

[Conseil départemental du Cantal](#)

Aurélié CHEBANCE – Chargée de projet espaces naturels et ruraux

04 71 46 49 28 - achemance@cantal.fr

## Le Département du Cantal

Mesdames et Messieurs les maires du  
département du Cantal

Aurillac, le 22 juin 2021

Objet : information des maires sur le moustique tigre

Madame le maire, Monsieur le maire,

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance les éléments qui suivent relatifs au moustique tigre, qui vous aideront à mener des actions de prévention dans votre territoire.

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est une espèce de moustique exotique invasive, originaire d'Asie. Il est extrêmement **nuisant**, avec des piqûres douloureuses qui peuvent provoquer d'importantes démangeaisons. Il est également **vecteur** des virus de la dengue, du chikungunya et de Zika s'il s'est contaminé en piquant une personne malade.

Identifié pour la première fois dans le sud de la France en 2004, l'expansion de son aire d'implantation en France métropolitaine fait l'objet, depuis, d'une surveillance entomologique. Il est désormais considéré comme implanté dans 64 départements métropolitains, dont 10 dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (Ain, Ardèche, Cantal, Drôme, Isère, Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie et Haute-Savoie).

Sa particularité vient de ses gîtes larvaires constitués essentiellement de gîtes artificiels en milieu anthropique où l'eau stagne, comme les coupelles des pots de fleurs, les pneus usagés, les encombrants, les jeux d'enfants, les gamelles d'eau des animaux de compagnie, les récupérateurs d'eau de pluie, les terrasses sur plots, les gouttières, les bâches, les piscines abandonnées...

Il n'a besoin que de petites quantités d'eau pour se développer. C'est un moustique qui s'installe facilement dans les zones urbaines et péri-urbaines.

La **lutte anti-vectorielle contre *Aedes albopictus*** est confiée aux agences régionales de santé depuis 2020. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARS a missionné l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD) pour l'accompagner.

Cette lutte consiste à surveiller l'extension de l'aire d'implantation du moustique tigre et à mener des opérations dites « adulticides » dans l'environnement des cas humains de dengue, de chikungunya et de Zika, en lien avec les missions de veille sanitaire de l'ARS. Ainsi, un réseau de pièges pondoirs a été déployé dès mi-avril dans les territoires de la région. La surveillance repose également fortement sur les signalements citoyens via le site [www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr).

Cette mission s'articule avec la compétence des collectivités territoriales de **lutte contre les moustiques** et leurs **nuisances**, dont certains départements s'appuient historiquement également sur l'EIRAD.

Afin de limiter l'implantation du moustique tigre ou sa présence dans les secteurs où il est déjà installé, tous les occupants des terrains **publics** ou **privés** doivent mettre en œuvre des mesures de lutte visant à détruire ses gîtes larvaires.

A cette fin, l'ARS, les départements de la région et la métropole de Lyon ont souhaité se coordonner pour élaborer une stratégie de communication, de prévention et de lutte partagée. Elle concerne les élus, les agents des collectivités et la population générale, dans l'ensemble du territoire régional. Les premiers travaux et des expérimentations seront menés au cours de l'été 2021.

Par vos actions au quotidien sur les cadres de vie de votre territoire, vous pouvez favoriser d'ores et déjà la lutte contre le moustique tigre : accueil de dispositifs de surveillance (pièges pondoirs), information et sensibilisation des habitants, signalement, facilitation d'action de lutte anti-vectorielle, etc. Nous portons ainsi à votre connaissance les principaux outils et informations existant à ce jour :

- Les bilans des surveillances liées au moustique tigre mises en œuvre en 2020 : [surveillance entomologique](#) et [point épidémiologique 2020](#) ;
- Concernant les modalités de lutte contre le moustique tigre :
  - Une note synthétique sur la répartition des compétences entre les différents acteurs sur la lutte contre les moustiques, téléchargeable sur le [site de l'ARS](#) ;
  - Une synthèse des principales mesures à mettre en œuvre pour lutter contre le moustique tigre, téléchargeable sur le [site de l'ARS](#) ;
  - Un dépliant pour aider à l'identification des principaux gîtes larvaires, à destination des agents des collectivités. Des exemplaires sont disponibles sur demande à l'ARS ou téléchargeable sur le [site de l'ARS](#) ;
  - Le guide du Centre national d'expertise sur les vecteurs (CNEV) à l'attention des collectivités souhaitant mettre en œuvre une lutte contre les moustiques urbains vecteurs de dengue, chikungunya et Zika téléchargeable sur le [site de l'ANSES](#) ;
  - Un module de formation en ligne sur le moustique tigre, les stratégies et bonnes pratiques pour lutter contre sa prolifération, à l'attention des agents des collectivités territoriales, accessibles sur le [site du CNFPT](#) ;
- Les outils de communication pour la population, à votre disposition :
  - Une plaquette « Participez à la surveillance du moustique tigre », disponible sur demande à l'ARS ou téléchargeable sur le [site de l'ARS](#) ;
  - La plaquette « Moustique tigre – Faisons équipe avant qu'il pique », téléchargeable sur le [site de l'EIRAD](#) ;

Nous vous remercions de nous faire part des éventuelles actions menées dans votre commune pour lutter contre le moustique tigre.

Pour toute question, nous vous incitons à prendre contact avec les services de la délégation départementale de l'ARS ou du département.

Nous vous prions d'agréer, Madame le maire, Monsieur le maire, l'expression de nos considérations distinguées.

Pour le directeur général de l'ARS  
La directrice de la délégation départementale  
du Cantal



Erel MUNCH

Le Président du Conseil départemental



Bruno FAURE